



**PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION DE LA RECHERCHE-**  
**SEANCE DU 10 JUILLET 2014 -**

Etaient présents : Mme BEGHAIN, M. BERTRAND, Mme BINET, M. FIGEAC, M. FRANCE, Mme GOMEZ-VIDAL, M. PERNOT, Mme CROCE, Mme MARIUS, M. BRUN, M. LASTECOUCERES, Mme MARACHE, Mme PINEDE, M. DE LA FUENTE, Mme DUCOURNEAU, M. RIGOLLET, M. SELVA, Mme BLANC.

Etaient représentés : Mme TAUZIN-CASTELLANOS, M. LASTECOUCERES, Mme DUTHU.

Etait invité(es) : Mme BOURMAUD.

Monsieur PERNOT ouvre la séance à 14h15.

**I- Clôture de la répartition de l'enveloppe PSE 2014**

M. PERNOT fait état des résultats de l'appel à projet annuel 2014 de la Région. Il signale que sur les 9 projets pour lesquels UBM s'était engagée à produire un cofinancement, trois n'ont pas été acceptés. Les projets qui ont reçu un financement n'ont pas subi de coupe et ont même parfois bénéficié d'un effet de levier. Les fonds de la PSE qui ont été bloqués depuis janvier dans l'attente de la réponse de la Région ne seront donc pas tous dépensés du fait de ces trois refus. C'est sur ce reliquat qu'il est maintenant possible de financer quelques projets PSE qui ont été ajournés lors de la seconde session de la PSE.

Mme GOMEZ-VIDAL demande si les demandes à dominante littéraire qui n'ont pas de rapport avec la Région peuvent passer.

Mme BEGHAIN répond qu'il faut qu'il y ait des retombées sociétales.

M. BRUN regrette que les sciences humaines se retrouvent contraintes à faire de la communication sociétale.

M. PERNOT estime qu'il ne faut pas censurer des sujets littéraires qui doivent être au contraire défendus par l'université. Il signale que la Région a aussi attribué 3 post doc et deux contrats doctoraux dans le cadre de son appel d'offres et précise que du fait des 3 refus de dossier, environ 10 000 € sont à nouveau à répartir.

Il fait ensuite état des projets PSE de la seconde session qui ont été ajournés et propose pour chacun un montant de financement :

- Projet de recherche « Métamorphoses des écrans : de leur multiplication à leur dissolution » porté par Mme Marie-Julie CATOIR-BRISSON et Mme Martine VERSEL de l'équipe MICA : le budget est trop élevé et c'est une opération exclusivement montée par le MICA alors qu'elle relève d'un axe de recherche. Il propose de refuser cette demande.

- Projet de colloque "Manette Salomon" des Goncourt » porté par Mme Béatrice LAVILLE (CLARE) et Mme Véronique PARTENSKY (TELEM) : le projet a été revu et le budget ajusté. La demande de financement est de 837 € et il propose d'attribuer la totalité de la somme demandée.

- Projet de colloque « La trahison des images » porté par M. Jean-Michel DEVESA de l'équipe CLARE pour une demande de financement de 1250 €. Il propose d'attribuer la somme de 800 €.

- Projet de colloque « Faire valoir et second couteaux » porté par Mme Nathalie JAECK de CLIMAS pour une demande de 2 000 €. Il propose d'attribuer la somme de 1000 €.

- Projet de colloque « Architecture fictive » de M. Renaud ROBERT de l'équipe CLARE pour une demande de 2 000€. Il propose d'accorder la somme de 1000 €.

M. Pernot fait ensuite état d'une demande particulière de M. Guillaume HANOTIN de l'équipe CEMMC. Il s'agit du projet « L'heure des périphéries » déposé dans le cadre d'un appel d'offre spécifique de la Région (Appel à projets Aquitaine-Euskadi 2014), en lien avec le Pays Basque. Il précise qu'il s'agit d'un dossier tardif car le porteur du projet pensait qu'il n'y aurait pas ce type d'appel cette année. La demande de financement se situe à hauteur de 3 000 € et il propose d'accorder la totalité de la somme.

Mme BEGHAIN estime qu'il s'agit d'un dossier typique pour un soutien de l'IDEX.

M. PERNOT précise que le délai de dépôt des dossiers à la Région était trop court pour réagir en conséquence.

M. FIGEAC ajoute que l'université de Vitoria donne de son côté un financement de 15 000 €.

Mme BEGHAIN demande combien de chercheurs de Bordeaux Montaigne sont partie prenante dans l'opération.

M. FIGEAC répond qu'il y en a six.

M. PERNOT signale par ailleurs qu'il faut conserver quelques crédits pour la fin de l'année civile et donc ne pas consommer la totalité du reliquat de la PSE.

M. BRUN est en désaccord avec le fait de ne pas attribuer la totalité du reliquat. De plus il regrette que les documents de la Commission de la Recherche soient toujours diffusés tardivement ce qui oblige les conseillers à statuer sans prendre le temps de la réflexion et fait de la commission une simple chambre d'enregistrement. En conséquence, il déclare qu'il s'abstiendra lors du vote.

M. PERNOT propose de passer au vote :

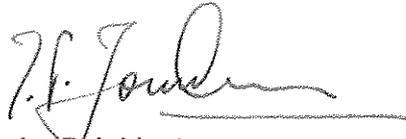
Votants : 20  
Abstention : 11  
Blanc/nuls : 0

Contre : 0  
Pour : 9

**La Commission de la Recherche adopte la répartition des crédits de la PSE telle que proposée par M. Pernot.**

### **I-Questions diverses**

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 16h30.



Le Président,  
Jean-Paul Jourdan

